

KM

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

DIRECTION GENERALE DE L'ODEF
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

N° 332 /2017/ODEF MK

NOTE DE SERVICE

Portant pratique de la « tolérance zéro » à l'ODEF

La direction générale rappelle à l'attention de tout le personnel qu'aucun écart de comportement (détournement, fraude, altération, outrage, alcoolisme,...) ne sera toléré au sein de l'office.

L'article 47 du statut particulier du personnel de l'ODEF qui prévoit des mesures et des sanctions disciplinaires sera strictement appliqué à toute contravention et sans exception aucune.

Dans le souci d'éviter des désagréments, la direction générale convie dès à présent le personnel à la pratique de l'éthique et à une conscience professionnelle irréprochable dans l'exercice des tâches qui leur sont confiées.

Les Directeurs départementaux sont chargés de veiller à l'application stricte de la présente note de service.

Lomé, 26 JUIL 2017

Ampliations

Dion ODEF	1
Directeurs	3
REDD+	1
DR	5
CAICG	1
Divisions	8
CP	1
Affichage	1

LE DIRECTEUR GENERAL

Edjodomélé GBADOE